

# Département de la Savoie

---

## Enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de GRESIN

---

### **CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

---

La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de GRESIN a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2016. Elle est destinée à actualiser le document d'urbanisme en vigueur (PLU approuvé initialement le 15 décembre 2004 et modifié en 2009) et à intégrer les nouvelles dispositions législatives, dont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Avant-pays savoyard, dont fait partie la commune. Ce SCOT a été approuvé le 30 juin 2015.

Cette enquête publique a été conduite par moi-même, du jeudi 13 juin au 2019 au jeudi 18 juillet 2019 inclus, et fait l'objet de mon rapport en date du 17 août 2019, rapport auquel sont annexées les présentes conclusions.

#### Mes conclusions s'appuient sur :

##### **La qualité du dossier d'enquête**

Le dossier est conforme à l'esprit de l'enquête : clair, bien illustré, agréable à consulter et il contient toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet.

##### **Les avis des services de l'Etat et des PPA**

Les services de l'Etat estiment que les choix retenus répondent globalement aux objectifs attendus mais formulent deux réserves qui devront être levées avant approbation. Ce sont la bande de recul inconstructible de 10 mètres et la discontinuité au regard de la loi Montagne. Le SCOT de l'avant pays Savoyard émet également une réserve à lever. Elle concerne les surfaces en extension qui sont de 3,29 ha au lieu des 1,9 ha proposés initialement par le SCOT.

## Les observations du public

La plupart des observations du public pourront être prises en compte ou faire l'objet d'une concertation avec la commune. Ce sont les observations relatives aux déclassements de chemins (Monsieur GODELLE, Monsieur REVEL) ou à une possibilité de changement de destination (Madame et Monsieur ARBARETE).

L'observation de Monsieur JULLIAN nécessite d'être prise en compte sous forme de l'abandon du projet de reclassement en A (agricole) de ses terrains et un retour au classement initial en Ud.

Les réponses aux autres observations sont données dans mon rapport.

## L'organisation et le déroulement de l'enquête

Monsieur le Maire et son secrétariat se sont tenus à ma disposition et j'ai pu visiter les lieux seul ou accompagné par Monsieur le Maire. Aucun incident n'a été à signaler, les dossiers et les registres à GRESIN et à SAINT GENIX LES VILLAGES ont été tenus tous les jours à la disposition du public.

J'ai honoré toutes mes permanences.

## Mon avis personnel

Comme dans beaucoup d'autres communes, la pression foncière est forte à GRESIN et l'activité agricole s'en trouve menacée même si GRESIN reste une commune relativement épargnée.

La nécessité pour la commune de se doter d'un document d'urbanisme à jour et permettant d'accueillir de nouveaux habitants est inévitable.

Compte tenu de ces éléments et considérant que ce projet a essentiellement des aspects positifs, **j'estime** que la révision du PLU de GRESIN peut être approuvée après prise en compte des diverses réserves énoncées ci-avant et j'émet un **avis favorable**.

Fait le, 17 août 2019

Le Commissaire Enquêteur,  
André PETIT

